

17 juil 2008 -21:30

10ème anniversaire du Statut de la Cour pénale internationale de la Haye

A l'occasion du 10ème anniversaire du Statut de la Cour pénale internationale de la Haye, le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht a déclaré: " Nous célébrons aujourd'hui le dixième anniversaire de l'adoption à Rome du Statut de la Cour pénale internationale qui a permis de créer enfin un organe judiciaire international permanent capable d'engager des poursuites concernant les crimes contre l'humanité les plus graves, le génocide et les crimes de guerre, lorsque les États individuels n'en sont pas capables.

A l'occasion du 10ème anniversaire du Statut de la Cour pénale internationale de la Haye, le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht a déclaré: " Nous célébrons aujourd'hui le dixième anniversaire de l'adoption à Rome du Statut de la Cour pénale internationale qui a permis de créer enfin un organe judiciaire international permanent capable d'engager des poursuites concernant les crimes contre l'humanité les plus graves, le génocide et les crimes de guerre, lorsque les États individuels n'en sont pas capables.

Le Ministre Karel De Gucht se réjouit du 10ème anniversaire du Statut de la Cour pénale internationale de la Haye. Bruxelles, le 17 juillet 2008A l'occasion du 10ème anniversaire du Statut de la Cour pénale internationale de la Haye, le Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht a déclaré: " Nous célébrons aujourd'hui le dixième anniversaire de l'adoption à Rome du Statut de la Cour pénale internationale qui a permis de créer enfin un organe judiciaire international permanent capable d'engager des poursuites concernant les crimes contre l'humanité les plus graves, le génocide et les crimes de guerre, lorsque les États individuels n'en sont pas capables.Selon le Ministre De Gucht beaucoup de chemin a déjà été parcouru au cours de cette décennie : " 107 États en font aujourd'hui parties. Ce faisant ils s'engagent à lutter contre l'impunité de ces crimes. La Cour offre ainsi la possibilité aux victimes de tels crimes que justice soit faite et que leur voix soit entendue. Il est également encourageant de constater que la Cour travaille activement à la demande d'États parties en ce qui concerne la RDC, l'Ouganda et la République Centrafricaine. En outre, le Conseil de Sécurité a également saisi la Cour pour les faits s'étant produits au Darfour dans un État non partie (Soudan). Dans ce contexte, le Ministre a ajouté : " Le respect de l'indépendance de la Cour est primordial. Dans cette logique il revient à la Cour pénale internationale elle-même de décider de l'opportunité et de la nécessité de lancer un mandat d'arrêt, même à l'encontre d'un chef d'État en exercice. " " Il est également important que les États nationaux et les acteurs internationaux (comme la MONUC) participent activement aux travaux de la Cour. Le bon fonctionnement de celle-ci en dépend ", a conclu le Ministre.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement -
Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be